

Visite d'un chantier de pose de fibre optique sur supports HTA

**11 juin 2008
Saint-Pierre-le-Moutier
Chantenay-Saint-Imbert
(Nièvre)**

Réseau en construction (DSP Conseil général de la Nièvre)

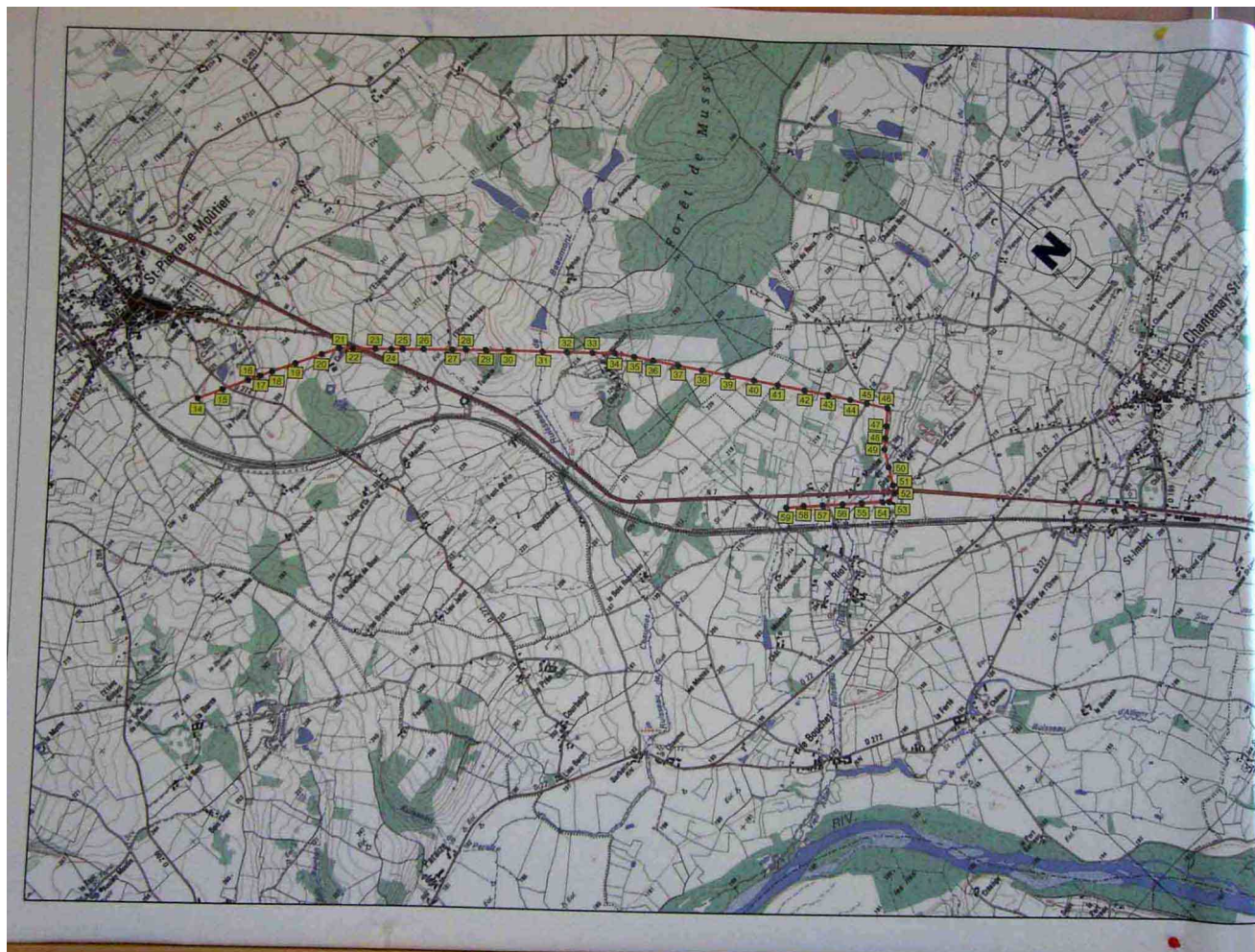
**Chantier
visité**



RG – 13.06.2008



Plan du chantier : 9 km, 46 supports HTA espacés de 80 à 250 m
Six supports défaillants, non remplacés
mais contournés grâce à des poteaux bois



Une démarche en trois temps :

1/ Introduire les caractéristiques réelles du câble optique dans le logiciel COMAC-Camélia.

2/ Déterminer la version de l'arrêté technique à appliquer.

D'après l'article 100 et son commentaire, un ouvrage existant qui subit une modification importante, telle que la reconstruction de 30% de ses supports, doit être mis en conformité avec l'arrêté de 2001.

La démarche est donc de vérifier, en recalculant les supports avec le câble optique selon les dispositions de l'arrêté de 1978 en vigueur lors de la construction de la ligne, que moins de 30% des supports sont à reconstruire. 6 supports sur 46 étant à reconstruire, il ne s'agit que d'une modification mineure, ne nécessitant pas la mise en conformité avec l'arrêté de 2001 (exigences accrues de 20% par rapport à 1978).

3/ Les supports défaillants ne sont pas remplacés, mais contournés, le câble optique étant posé sur des supports en bois érigés à proximité sur le domaine public.



Conducteurs HTA

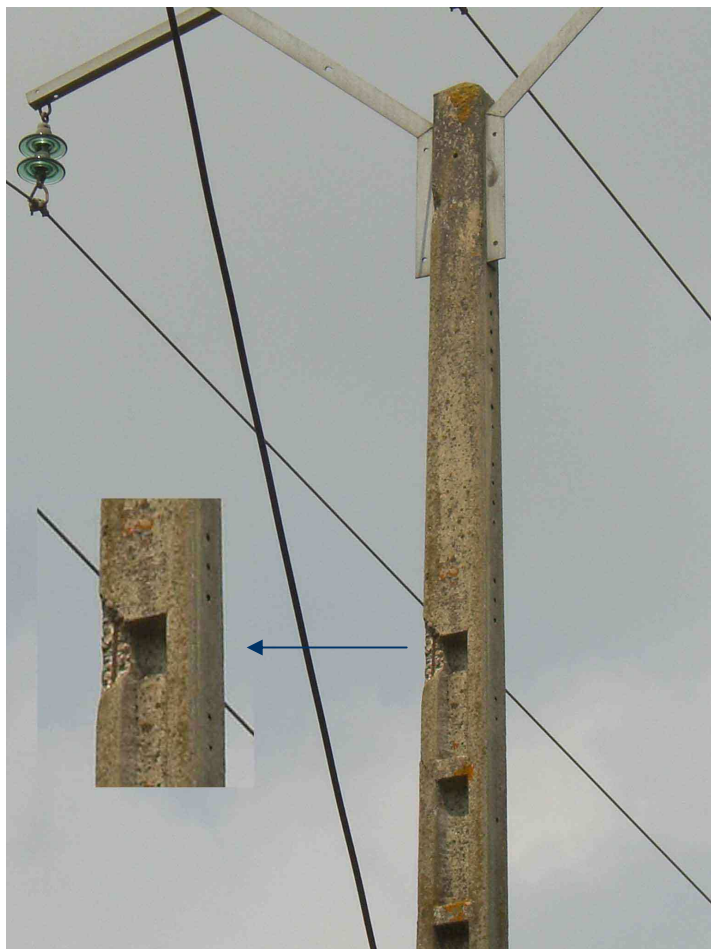
Support HTA défaillant

Câble optique 48 fibres

**Support bois
du câble optique**

**Touret de câble optique
(environ 5 km)**

Un support HTA défaillant (ne sera pas remplacé)



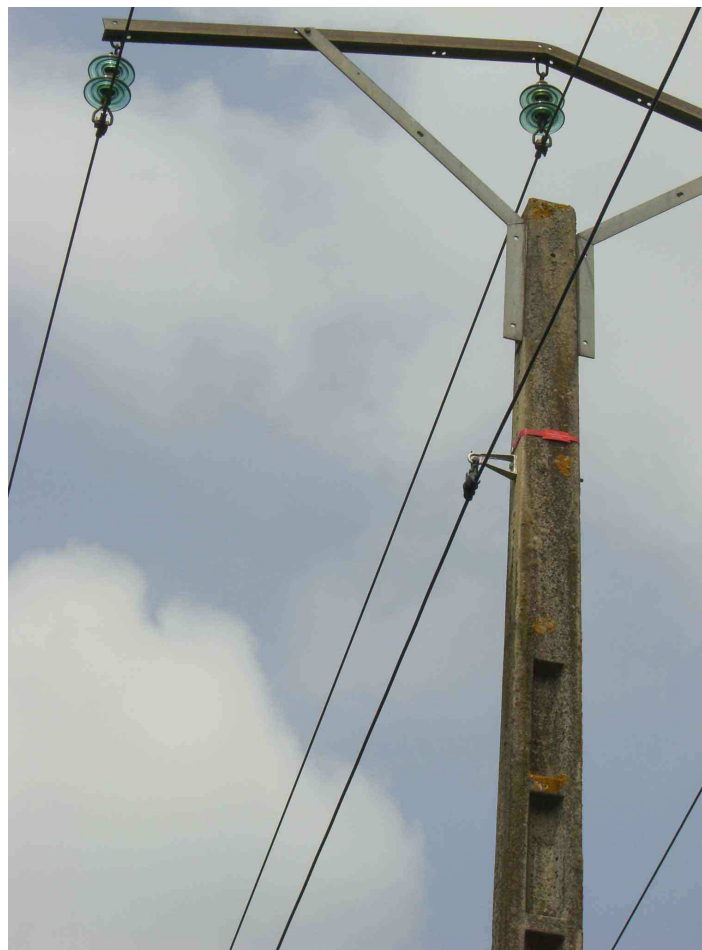
Un support bois



Équipement d'un support HTA



Un support équipé



Autres exemples de supports bois

